



## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE CINQ DECEMBRE  
A 16 h 15**

### **A LA REQUETE DU :**

**Syndicat des copropriétaires du 21 rue Cartier Bresson à PANTIN**, représenté par son syndic, la société GESTION CAPITAL PARTNER, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 521 074 948, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

### **LEQUEL M'EXPOSE :**

- Que dans le cadre des actes préparatoires à la vente des biens et droits immobiliers saisis appartenant à Monsieur et à Madame , il me requiert à l'effet de procéder à la description de l'appartement situé 21, rue Cartier Bresson à PANTIN (Seine-Saint-Denis), au premier étage, porte face droite, correspondant au lot de copropriété n° 28, accessoirisé d'une cave au sous-sol portant le lot de copropriété n° 17.

### **EN AGISSANT EN VERTU DE :**

- UN JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOBIGNY EN DATE DU 25 MAI 2016.
- UN JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL D'INSTANCE DE PANTIN EN DATE DU 27 AVRIL 2017.
- UN COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIÈRE DÉLIVRÉ LE 19 OCTOBRE 2017.
- DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L322-2 ET R321-1 ET SUIVANTS DU CODE DES PROCÉDURES CIVILES D'EXÉCUTION.

### **DEFERANT A CETTE REQUISITION :**





---

**Je, Stéphanie ROBILLARD, Huissier de Justice Associée, membre de la Société Civile Professionnelle Philippe KLEIN, Gérard SUISSA et Stéphanie ROBILLARD, Huissiers de Justice Associés, sise 24/26, avenue du Général de Gaulle à Rosny-sous-Bois, Seine-Saint-Denis, soussignée :**

Me suis transportée ce jour au 21 rue Cartier Bresson à PANTIN (Seine-Saint-Denis),

Et là étant, en présence de la force publique requise suite à mon PV de difficulté du 21 novembre, d'un serrurier Monsieur de la société ATH, de Monsieur O, expert de la société ARIANE ENVIRONNEMENT, j'ai procédé aux constatations suivantes :

### CONSTATATIONS



*Je frappe à la porte et Madame m'indique qu'elle refuse d'ouvrir. Je demande au serrurier m'accompagnant de procéder à une ouverture forcée de la porte. Au cours de ses opérations, il m'indique que Madame, derrière la porte, effectue des manœuvres afin que l'ouverture forcée devienne impossible notamment par le placement de cales sur la porte et de meubles pour empêcher l'ouverture de la porte.*

*Les forces de police décident de faire ouvrir la porte à l'aide d'un bélier et la porte est ouverte 17 h 05.*

*Pénétrant dans le logement, je constate qu'il s'agit d'un appartement de type F3.*

*Madame DIAS semble désorientée. Elle est insultante et menaçante envers toutes les personnes présentes.*





*Elle vit seule dans les lieux avec un chien.*

*Les fenêtres du logement sont calfeutrées et le logement a visiblement été très peu aéré.*

### DESCRIPTION

#### ENTREE

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage, lui-même recouvert de sol plastique en très mauvais état.

Les murs sont recouverts de peinture en très mauvais état.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène en très mauvais état.

La pièce comporte des placards hauts et placards bas ainsi que le tableau électrique.





### SALLE D'EAU

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en mauvais état.

Les murs sont recouverts de carreaux de carrelage en mauvais état.

Le plafond est recouvert de peinture en mauvais état.

La pièce est aveugle.

*Eléments d'équipement :*

- *Un lavabo.*
- *Une cabine de douche.*
- *Une cuvette à l'anglaise.*





### PIECE PRINCIPALE

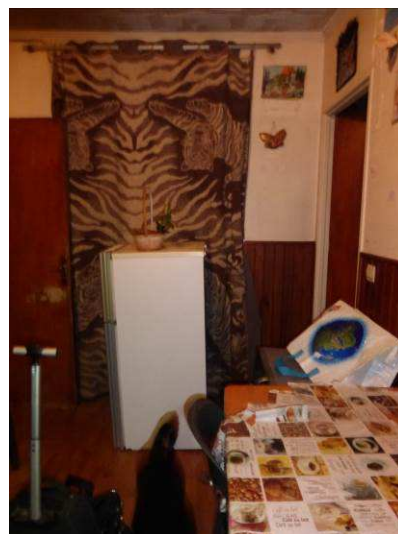
Le sol est recouvert de sol plastique en mauvais état.

Les murs sont recouverts jusqu'à une hauteur d'environ 1,40 m de lames de bois vernies. Au-delà, les murs sont recouverts de peinture blanche en mauvais état.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène en mauvais état.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux battants, équipée de montants en PVC et de double vitrage.

Il n'y a pas de radiateur dans la pièce.



CAISSE DES DEPOTS 40031 00001 0000333947 K 71

N° TVA intracommunautaire : FR 92327968020 - SIRET : 32796802000021

*membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté*

*Paiement par Carte Bancaire sécurisé*

Huissiers de Justice associés

24/26, ave. Du Général de Gaulle, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS



---

**CUISINE AU FOND A GAUCHE DE LA PIECE PRINCIPALE**

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage en état d'usage.

Les murs sont recouverts de carreaux de carrelage en mauvais état.

Le plafond est recouvert de peinture en mauvais état.

La chaudière est hors service, il y a visiblement une fuite importante.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux battants, équipée de montants en PVC et de double vitrage.





---

### **CHAMBRE AU FOND A DROITE DE LA PIECE PRINCIPALE**

Le sol est recouvert de sol plastique.

Les murs sont recouverts jusqu'à une hauteur d'environ 1,40 m de lames de bois vernies et au-delà, les murs sont recouverts de peinture en mauvais état.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène en mauvais état.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux battants, équipée de montants en PVC et de double vitrage.

Il n'y a pas de radiateur.

L'encombrement de la pièce m'empêche d'effectuer une description exhaustive.





---

### **CHAMBRE DANS LE SALON EN FACE**

Le sol est recouvert de sol plastique.

Les murs sont recouverts de peinture en mauvais état.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène en mauvais état.

La pièce est aveugle.



A la fin des opérations, nous quittons les lieux.



Société Civile Professionnelle  
**Philippe KLEIN Gérard SUISSA Stéphanie ROBILLARD**  
Huissier de Justice Associés  
**Clémence GARRIGUE**  
Huissier de Justice

STANDARD : 01.45.28.29.67  
contact@ksr-justice.fr



TELECOPIE : 01.45.28.20.46  
www.ksr-justice.fr

*J'annexe au présent procès-verbal le rapport de l'expert comprenant :*

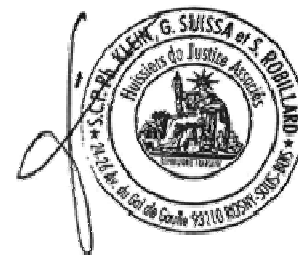
- *Le certificat de surface privative pour 29,78 m<sup>2</sup> Loi carrez*
- *Le rapport sur l'état de repérage de l'amiante*
- *Le constat de risque d'exposition au plomb*
- *Le rapport sur l'état de l'installation intérieure d'électricité*
- *L'état des risques naturels, miniers et technologiques.*

**L'expert m'indique que le Diagnostic de performance énergétique n'a pu être effectué car le logement ne possède pas de système de chauffage.**

**Telles sont mes constatations.**

Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé  
le présent procès-verbal de constat  
pour servir et valoir ce que de droit.

**Stéphanie ROBILLARD**



CAISSE DES DEPOTS 40031 00001 0000333947 K 71

N° TVA intracommunautaire : FR 92327968020 - SIRET : 32796802000021  
membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté

*Paiement par Carte Bancaire sécurisé*

Huissiers de Justice associés

24/26, ave. Du Général de Gaulle, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS